

BILAN DE COMPETENCES

➤ **Objectifs :** « Permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. » [Section 2 : Bilan de compétences \(Articles R6313-4 à R6313-8\) - Légifrance](#)

➤ **Méthodes mobilisées et programme :** Entretiens individuels présentiel/distanciel/mixte

PROGRAMME
<p>Phase préliminaire</p> <p>Echanger de manière approfondie sur votre situation, vos attentes/objectifs et besoins au regard du bilan de compétences</p> <p>Convenir d'un déroulé (calendrier, modalités de rencontres et contenu) de bilan de compétences adapté</p>
<p>Phase exploration</p> <p>Vous permettre de mieux vous connaître, qui vous êtes et quelles sont aujourd'hui vos priorités (vie professionnelle/vie personnelle) à travers :</p> <p>Votre parcours de vie formative, professionnelle, extraprofessionnelle et personnelle</p> <p>Des questionnaires et des tests pour cerner votre personnalité, vos motivations, vos centres d'intérêts, et vos valeurs</p> <p>Le portefeuille de vos compétences professionnelles et votre relation au travail (vos facteurs de sens et de satisfaction professionnels)</p> <p>Synthèse de votre profil personnel et professionnel actualisé</p> <p>Vous accompagner dans la définition d'objectifs réalistes et réalisables à travers :</p> <p>La découverte des secteurs d'activité et métiers</p> <p>L'analyse du marché de l'emploi et de la formation</p> <p>Les enquêtes professionnelles et de formation</p> <p>La mise en concordance avec votre profil (points forts / axes de progression)</p>
<p>Phase conclusion</p> <p>Rédiger le document de synthèse de votre bilan de compétences</p> <p>Etablir un plan d'action détaillé pour la poursuite de vos démarches</p>

- **Publics** : Tous actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants)
- **Modalités et délais d'accès** :
 - Sur première demande et sous quinze jours maximum, 1 entretien préalable d'une durée d'une heure gratuit et sans engagement afin de présenter la démarche de bilan et de déterminer sa pertinence
 - Démarrage du bilan de compétences sous une à plusieurs semaines selon les options de financement
- **Durée** : 24 heures totales avec une moyenne de 16 heures de face à face réparties sur 3 à 4 mois
- **Tarifs** : 1750 euros via le CPF – autres tarifs à étudier selon le financement (personnel, CPAM, OPCO, France Travail, ...)
- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : A étudier selon les modalités de handicap
- **Contact** : Cécile MEDEVILLE <https://www.cecilemedeville.com/> 06.42.15.55.32
medevillececile@gmail.com